



Le Tampon, le 11 novembre 2018

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

A

Mesdames et messieurs les membres du
Comité Directeur de ligue

Association

**Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table**

Objet : compte-rendu de Comité Directeur

Date : 2 novembre 2018

Dossier suivi par

Lieu : 47 boulevard du Front de mer, CREPS, 97460 – SAINT-PAUL

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire général

Horaire : 19 h 00

Téléphone
0692 66 65 82

Présents : Elodie AH YIONNE, Frédéric BERTHIER, Sébastien DIGARD, Marc DUBOURDIEU, Laurent HAMEREL, Tom LAW DUNE, Erik LAW WUN, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Sébastien MAILLOT, Christophe MOUQUET, Jean-Bernard SELLY.

Courriel
secretaire@lrтт.re

Absents excusés : Kim METE, Nathan PAYET, Annaëlle ETHEVE, Olivier SAVRIAMA. Manandraibe RASANDISONA, Lucienne ROBY GERARD, Mickaël HA SUM,

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Absents non excusés : -

Adresse Siège social
1, route de la Digue
97490 STE CLOTILDE

Le quorum étant atteint, Mme la présidente ouvre la réunion à 19 h 05.

Site Internet
www.lrтт.re

Ordre du jour

Document distribué aux participants : Retour rapide sur les points abordés du premier comité directeur (1^{er} septembre 2018) :

Agrément Ministériel

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

- **Annnonce des démarches entreprises auprès de la banque à laquelle est domiciliée la LRTT.**
→ Point débattu ci-dessous.
- **Etat supposé des finances et dettes connues.**
→ Point débattu ci-dessous.
- **Obligation d'accéder en ligne au Compte Asso pour pouvoir bénéficier d'aides financières du CNDS. Nécessité d'obtenir un ensemble de documents auprès de l'ancien président Harry RAZAFINARIVO pour ces opérations. La nouvelle présidente doit lui écrire à ce sujet de manière urgente.**

→ Le compte Asso a été créé. La récupération des documents a été plus problématique. Aucune démarche de changements de responsables n'avait été effectuée en 2016 par l'équipe alors en place.

- **La Ligue doit très vite remplir le dossier CNDS.**
 - Opération réalisée avec succès avec aide de la Jeunesse et Sport. La demande de subvention court sur la période comprise entre le 1er septembre et 31 décembre. Le dossier est complexe puisqu'il y a trois financeurs : Etat, région, Département avec des financements différents selon les actions. Nous sommes en attente des notifications de la part du CNDS. Un virement a été fait de la part du département mais on ne sait pas à quelle action il correspond (aucune notification). On devrait percevoir du Conseil Général 5 000 euros, en liaison avec les JIOI.
- **La LRTT va demander à la FFTT de reconsidérer sa dette. A tout le moins un étalement de cette dernière est envisageable.**
 - La présidente a rencontré le trésorier de la FFTT. 10 000 euros seront versés (somme prise sur ce qu'avait récolté notre instance de tutelle à l'intersaison. Une remise de dette sera réclamée ; dettes qui s'élèvent à environ 11 y aurait 15 000 euros. Nous avons aussi une dette avec l'ORESE pour un montant de 3 100 euros.
- **Les délégations devraient nous être rapidement rendues afin que nous puissions prendre en main tous les aspects de la gestion d'une Ligue.**
 - Ce point est actuellement en suspens. Nous avons intérêt à rester sous la tutelle du CIT pour certaines opérations présentes (arbitrage de problèmes sportifs par exemple) ou à venir. Les délégations devraient être rendues mi-novembre (Conseil fédéral).
- **M. LUSTREMAN parle de nouvelles procédures de vote par messagerie électronique, procédures qui simplifient les débats et permettent de gagner du temps. La LRTT expérimentera.**
 - La procédure a été testée de manière très partielle avec succès.
- **Mickaël AH SUM gère techniquement le site web, les boîtes électroniques et la page Facebook de la Ligue. Il est prêt à assumer bénévolement la mise en ligne des articles que les dirigeants lui proposeraient et ouvrir les boîtes nécessaires (Ligue, président, secrétaire, trésorier, comité directeur).**
 - Mickaël a procédé aux ouvertures des boîtes mèl. et il met en ligne les articles sur le site Web de Ligue.
- **La présidente fixe la périodicité des Comités Directeurs sur des intervalles de deux mois. Les rencontres devraient être localisées dans toute l'île.**
 - Dont acte.
- **Un mouvement de protestation du CROS et des Ligues concernant la préparation des JIOI devrait se dérouler le samedi 22 septembre (journée sans sport). Nous sommes impactés. Une décision sera prise avant lundi pour savoir quelle décision sera prise : repousser la journée ou maintenir la date du 22.**
 - Notre ligue s'est associée au mouvement. Il n'y a pas eu de rencontres sportives sur le week-end du 22/23 septembre. La Réunion a été remarquée positivement par les mouvements sportifs nationaux qui n'ont pas été capables d'afficher une aussi belle solidarité.
- **La LRTT va demander au CIT de fixer une échéance aux trois clubs qui n'ont pas encore régularisé leur situation. Le championnat par équipes débute dans une semaine et l'incertitude n'est pas acceptable (problème de mobilisation des équipes).**
 - Tous les clubs ont réglé leur situation avant le début du championnat.

- *Patrick LUSTREMAN* doit valider la nouvelle composition des divisions, fonction du non renouvellement des engagements pour certaines équipes, demande d'incorporation pour de nouvelles.

→ Composition effectuée en temps et en heure.

- *M. LUSTREMAN* nous rappelle l'importance de disposer d'une instance de discipline.

→ Point non abordé à ce jour mais en cours d'étude dans le futur règlement intérieur de Ligue.

3/11

1. Adoption du compte-rendu du Procès-Verbal du comité directeur du 01/09/2018

Le compte-rendu est modifié. M. Thierry ROBERT ne fait pas partie de la commission provisoire JIOI.

2. Agrément des nouveaux licenciés

Aucune opposition n'ayant été soulevée, la LRTT compte à ce jour (31/10/2018) 362 adhérents (65 en Promotionnelle, 297 en Traditionnelle).

3. Etat des lieux du volet administratif deux mois après l'AG Elective

La nouvelle équipe a travaillé d'arrache-pied (et continue) afin de redonner une assise administrative à la LRTT. Tout rentre peu à peu dans l'ordre : démarches auprès de la sous-préfecture, constitution de fichiers, régularisation des clubs, etc.

Le récépissé de changement de dirigeants de la ligue a été reçu de la sous-préfecture de Saint Paul, ce qui nous a permis de déposer le dossier CNDS dans les temps.

La communication Ligue/clubs n'est pas toujours aisée à gérer.

Plusieurs fichiers ont été constitués (correspondants Ligue, organigramme, ...).

Un didacticiel (gestion de Sébastien DIGARD) est en préparation pour les clubs, ayant pour thème les procédures de déclaration/suivi auprès des autorités : sous-préfecture de St-Paul, ... Le fichier devrait être prêt début décembre.

4. Etat des lieux du volet sportif deux mois après l'AG Elective

La saison sportive a débuté et bat son plein. Trois journées du championnat se sont déroulées ainsi que deux tours du Critérium. Rien à signaler sur les Critériums qui ont attiré près de 160 compétiteurs différents (dont une bonne part de jeunes).

On a subi quelque peu l'épisode de la journée 2 du championnat par équipes qui a été repoussée (journée NO SPORT) et rencontré quelques soucis de mutations, de brûlage et de joueurs non licenciés pour les journées 1 à 3.

Les arbitrages se sont déroulés toujours très rapidement, sous l'égide de la CIT, et aucun club n'a fait appel des décisions prises.

Pour mémoire :

Journée 1

- St Pierre 2 / Cressonnière 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux mutés dans l'équipe de St Pierre 2. Amende de 20 euros pour le club fautif.
- Tampon 1 / Tampon 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux mutés dans l'équipe de Tampon 1. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 2

- Possession 5 / St Pierre 6 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de Possession 5. Amende de 20 euros pour le club fautif.

- Cressonnière 2 / Possession 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux joueurs brûlés dans l'équipe de la Cressonnière 2. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 3

- Possession 5 / SMTT 4 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de Possession 5. Amende de 20 euros pour le club fautif.

4/11

5. Etat des lieux du volet financier deux mois après l'AG Elective

Une comptabilité très partielle a été récupérée début septembre. Il restait 500 euros sur le compte principal, alimenté par le loyer de la salle du CROS que nous possédons et que nous facturons au comité de pétanque. A noter que depuis 2007, ce loyer n'a jamais été révisé.

Le compte est passé en interdit bancaire au mois de juillet 2018.

La LRTT a reçu des dons de plusieurs sociétés en 2017.

Un nouveau compte est désormais ouvert à la CEPAC St Denis (rue Maréchal Leclerc), avec modification d'abonnement. Notamment un système de sécurisation des transactions (virements émis) entre en vigueur.

Dès que le « boîtier » sera disponible, des virements seront engagés afin de régler les différentes sommes dues par la LRTT.

Se pose la question de la Carte Bleue (mise à disposition de liquide pour des actions précises et ponctuelles). Les trésoriers vont nous proposer une solution.

Reconstitution de la comptabilité : des éléments ont pu être recouverts, après de nombreux rendez-vous (souvent avortés) avec les anciens dirigeants de Ligue.

Les chèquiers sont à ce jour en notre possession. Un travail de rapprochement à partir des relevés bancaires est en cours.

Un rapport détaillé doit partir à la FFTT. Un premier constat s'impose : de nombreuses factures n'ont pas de bénéficiaires, de nombreuses autres n'ont aucune justification sportive. Des retraits en liquide pour des sommes importantes sont sous investigation. Outre les dettes abordées en ouverture de ce compte-rendu, nous devons régler des frais d'huissier, le syndic du CROS, des fournisseurs divers ...

Une demande d'éclaircissement doit parvenir au club de CPP pour des déplacements sportifs internes réalisés avec l'aide de l'ORESSSE et de la Ligue.

La LRTT ne remboursera désormais (clubs, cadres, etc.) que sur présentation de factures.

Certaines sommes (mise à disposition de salle, juge-arbitrage) ne seront réglées qu'en tenant compte du barème actuellement en vigueur.

6. Rencontre de notre présidente avec les responsables fédéraux (retour de délégation)

Retour des contacts fédéraux lors de la coupe du monde à Paris (échanges très denses) :

Excellente impression, avec un très bon accueil lors de la première journée (Mickael MEVELLEC et Christian PALIERNE).

Prise en charge pour les contacts par Miguel VICENS, qui est la personne à la fédération qui s'occupe des outre-mers : connaissance des homologues sur la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique.

Mise en relation avec l'avocat de la fédération.

Mickael MEVELLEC est sur une mission de développement des 4-7 ans avec des kits de préparation avec des fiches pédagogiques toutes faites. Ce dossier sera transmis à Sébastien DIGARD afin qu'ils en discutent ensemble (il existe une labellisation génération 2024 avec les écoles).

Présentation des actions mises en place par Sébastien dans des écoles privées. Elles peuvent être transposées dans les écoles publiques. Il faut juste trouver le référent sur ce sujet au rectorat...

Béatrice PALIERNE doit envoyer toute la documentation et elle prépare un colis, avec Mickael, que Sébastien pourra récupérer.

Pour la partie formation d'entraîneur ou d'animateur, rencontre avec Christian GOBERT en charge de ce dossier à la fédération : nouveaux diplômes, possibilité de faire une partie de la formation en distanciel et d'organiser des formations de formateurs pour permettre de valider localement des diplômes, sans être tributaire du niveau national.

Prise de contact avec une élue fédérale qui s'occupe de l'insertion dans les prisons par le biais du sport et donc du tennis de table. Echanges avec Jacques SECRETIN qui a également ce dossier en charge. Le club de Saint Pierre, peut devenir support sur des actions à mener en milieu carcéral. Sébastien DIGARD est intéressé pour la région Nord.

La responsable fédérale, Nicole, vient fin janvier sur l'île. Elle a prévu de nous rencontrer car si des actions sont déjà entamées dans l'île, elle peut nous aider et elle tient à recenser ce qui existe.

Entrevue avec la présidente (ou directrice) de l'UNSS nationale qui était précédemment recteur de Mayotte. Cette dernière doit envoyer un mèl. au directeur ou délégué de la Réunion afin qu'il prenne contact avec la LRTT pour un rendez-vous. Sébastien sera associé.

Le dossier "échanges avec l'Afrique du sud" est porté par Claude BERGERET sur le sujet de la préparation aux jeux des îles. Les contacts sont transmis à Jean-Marc JACQUES. Les élus fédéraux ont prévu de mettre à l'ordre du jour de leur prochain conseil fédéral qui doit avoir lieu mi-novembre, le retour de la délégation tennis de table à la LRTT. Ces élus du conseil fédéral sont parfaitement au courant de la situation de notre Ligue. Rencontre très amicale de Françoise LAPICQUE et Patrick LUSTREMANT toujours très mobilisés sur la situation de La Réunion.

7. Fonctionnement des commissions

Devant l'urgence de certaines situations, nous avons privilégié un fonctionnement, pour l'instant réduit, de notre ligue. A ce jour on peut considérer que cinq commissions « tournent » normalement : la sportive, la communication, la JIOI, la financière et la statuts et règlements.

Attention : le fonctionnement décisionnaire reste du domaine de la CIT jusqu'à ce que les délégations nous soient rendues.

Sportive : travail considérable avec le championnat et ses litiges, le Critérium (composition des journées, etc.), la saisie des résultats, la préparation du stage de Jeunes (listes, convocations), les sélections JIOI, ...

Communication : informations constantes et très rapides sur la page Facebook de la LRTT. Nous pêchons actuellement sur la transmission des informations à la presse écrite par manque de contacts. Tout type d'action doit être rapporté aux journalistes

sportifs. La commission doit se réunir pour trouver des solutions et améliorer ce volet important.

Nous avons une certaine visibilité sur TV Kréol.

JIOI : convocation des sélectionné(e)s, ajustement des calendriers

Financière : enquête sur les comptes récupérés à l'ancienne équipe en relation avec les partenaires.

6/11

Statuts et règlements : travail en cours sur les statuts, le règlement intérieur, les règlements sportifs, disponibles pour la saison 2019/2020.

8. Composition des commissions, délégué de Ligue

Les compositions ci-dessous des commissions sont entérinées :

Médicale : Bernard SELLY (président), Yannick SIGISMEAU, Lionel DION.

Bernard SELLY attire notre attention sur plusieurs points : les troussees médicales, les certificats médicaux, un défibrillateur. Il doit prendre contact avec les référents au niveau fédéral.

Frédéric BERTHIER a des compétences dans le domaine médical (diplôme d'Etat Ambulancier et formateur en secourisme) et désire intégrer la commission.

Un premier travail de sensibilisation auprès des clubs doit être mené (informations sur les certificats médicaux par exemple).

Féminine : Elodie AH YIONNE (présidente), Pauline BOISSIMON, Nisha ALLAIN.

Clarice LEGROS et Clémence HOARAU apporteront des soutiens ponctuels.

Statuts et Règlements : Marc DUBOURDIEU (président), Fabrice NATIVEL.

Formation et Développement : Sébastien DIGARD (président). Deux autres licenciés sont à solliciter : Thomas MONDON et Jean-Sébastien POTHIN.

Sportive et arbitrage : Christophe MOUQUET (président), Elodie AH-YIONNE, Olivier SAVRIAMA, Yannick SIGISMEAU

Sous-commission sportive JIOI (provisoire) : Jean-Marc JACQUES

Communication : Frédéric BERTHIER, Mickaël AH SUM, Kim METE

Financière (provisoire) : Erik LAW WUN, Laurent HAMEREL, Tom LAW DUNE

Délégué de Ligue : l'étude de ce point est reportée ultérieurement.

9. Bilan du stage Jeunes

Dates : 22 au 26 octobre 2018

Lieu : Gymnase des Deux-Canons, internat au CREPS de Ste Clotilde

Encadrement sportif : Maxime MYKOLOW, Oumar AHMED, Stéphane GILABERT

Relance : Nisha ALLAIN

Encadrement féminin : Azélie MICHOUX

Liste des joueurs :

Gabriel PAYET – P – AOR

Pierre BOISEDU – B1 – AOR

Noémie BOURLY – B2 – SMTT

Théophile CURIS – B2 – AOR

Nathanaël POULAIN SYLLA – B1 – AOR

Tony METRO – B1 – TTT

Valentino BIANCHI – B2 – TTT
 Romane THIEN HON MINE – B2 – TTT
 Mahé ROBESSION – M2 – TTSP
 Eugène CURIS – M2 – AOR
 Karine MOUTAMA – M2 – TTT
 Angélique LEBIHAN – M1 – AOR
 Etienne MONDON – M1 – CPP
 Romain METRO – M2 – TTT
 Nathan DURIEUX – M2 – TTT
 Kévin WU – M1 – TTSP
 Ewen GIGAN GRONDIN – M2 – AOR
 Kléo CORMIER – M1 – TTT
 Erwan BOYER PAYET – M1 – TTT

Commentaires :

« Une bonne semaine de stage, dans l'ensemble joueurs sérieux et motivés ».

Beaucoup de points positifs liés à l'attitude des jeunes (objectif premier du stage), aux conditions d'encadrement, au lieu d'hébergement (proximité) et il faut souligner la liaison stage/Ligue assurée par Sébastien DIGARD.

Quelques points à revoir avec un trop grand déséquilibre entre le nombre de filles et de garçons, des niveaux de jeu jugés très hétérogènes, un manque de « culture » stage pour certains.

Deux cas de comportements inappropriés ont été relevés. On demande à la commission sportive de nous proposer une réponse adaptée à cette situation, dans l'immédiat (club, parents) et pour l'avenir proche à court ou moyen terme (possibilité ou non pour ces jeunes de faire de nouvelle partie de sélections).

Trois jeunes se sont particulièrement distingués par leur excellent comportement : Gabriel PAYET, Kévin WU et Romane THIEN HON MINE

Les entraîneurs ont rempli des fiches de stages qui seront transmises aux clubs afin d'assurer un suivi efficace des jeunes licenciés.

10.JIOI : préparation des stages, des compétitions de sélections

La sportive a fourni les documents nécessaires à l'élaboration des sélections Dames et Hommes, moins de 21 ans, sans oublier l'intégration possible de créopolitains.

A ce sujet, la date du 22 décembre, initialement prévue pour un stage des présélectionnés, a été retenue pour l'organisation de la journée réservée au moins de 21 ans. Les créopolitains peuvent s'inscrire.

Une journée d'information à destination des présélectionné(e)s s'est déroulée le samedi 6 octobre.

La semaine du 5 au 9 novembre doit être réservée à la finalisation de la journée de regroupement des présélectionnés.

Notamment, les cadres doivent fournir un programme et des horaires ; la Ligue un moyen de restauration pour le midi.

L'encadrement est assuré par Vincent TRINQUIER, Maxime MYKOLOW et François DELLA BIANCA. **Ces personnes se sont déclarées et ont été retenues suite à l'appel de la LRTT sur la question d'encadrement des sélections pour les JIOI.**

Liste retenue des présélectionnés :

Dames :

- 1.Colyne FOLIO
- 2.Clémence HOAREAU
- 3.Dorian LE BAIL
4. Sandrine EMMANUELLE
- 5.Audrey PICARD
6. Emilie HOAREAU
- 7.Gwendoline DUBOIS
- 8.Nisha ALLAIN
- 9.Solène ALMERY
- 10.Annaëlle ETHEVE
11. Elodie AH YIONNE
12. Camille JANICOT : nous avons un problème avec cette joueuse qui a fourni son document d'engagement mais qui n'est que licenciée en Promotionnelle.

Hommes :

1. Loïc COLLET
- 2.Julien BORDES
3. Cédric AGATHE
4. Sébastien MAILLOT
- 5.Jean-Sébastien POTHIN
6. Antoine RAZAFINARIVO
- 7.Fabien MESSAC
- 8.Séveric NARALINGOM
- 9.Thomas HOARAU
10. Sébastien MOREL
- 11.Georges TOARD
12. Fabrice NATIVEL
- 13.Quentin VEDAPODAGOM
- 14.Eric BERNARD
15. Yoann GIRARD
16. RitcheL PITOU
- 17.Nicolas ALAVIN
- 18.Louis ALLAIN
19. Aurélien TURPIN
- 20.Serge ROSETTI
- 21.Pierre MONDON

Les listes ci-dessus ne sont pas complètes au regard des modes de compétition retenus pour établir la liste des sélectionnés (sans compter la présence de kréopolitains).

Il est décidé de compléter les listes (Filles et Garçons) en prenant les joueurs dans l'ordre de leurs classements FFTT. Toutes ces personnes seront convoquées pour la première compétition du 9 décembre.

En revanche les « nouveaux » entrants ne seront pas sollicités pour le regroupement du 10 novembre.

De manière générale, la commission communication devra faire la promotion de notre participation aux JIOI 2019 auprès de la FFTT.

11. Coupe DOM TOM (Outremer)

Il a été demandé à notre présidente en métropole si le club Réunion allait participer à la Coupe des Outremer en juillet 2019. Pour mémoire notre Ligue devait initialement les organiser. Ils auront finalement lieu à Istres (France métropolitaine).

La formule est la suivante : 1 minime, 1 cadet, 1 junior, 1 sénior, aussi bien chez les Dames que les Hommes, soit une sélection de 10 personnes en comptant deux cadres.

9/11

Cette compétition arrive très mal car très proche des JIOI 2019.

D'autre part nous avons une situation financière très précaire. Nous avons réussi à récupérer quelques subsides pour assurer le quotidien, sachant que nous aurons déjà beaucoup de mal à garantir une préparation digne d'intérêt pour nos sélectionnés aux JIOI.

Les subventions octroyées par nos partenaires dans ce seul domaine ne suffiront pas et nous devons puiser dans nos réserves (!) sur de nombreux volets de la préparation. Nous devons également une grosse somme d'argent à la FFTT. Il serait malvenu d'avoir des arriérés et participer à une compétition, certes très intéressante, qui ne présente pas notre objectif premier pour 2019.

La Fédération comprendra très certainement notre position.

Aussi le comité directeur rejette à l'unanimité l'idée de participer à la coupe des Outremer 2019.

12. Partenariat avec l'UNSS

Informations reprises dans le point 6 ci-dessus.

13. Remboursements de frais

La LRTT rappelle qu'elle se trouve en grande difficulté financière. Aussi elle exercera une attention particulière à tous types de frais qui lui seraient présentés.

Organisations sportives de ligue par les clubs : la LRTT reste sur les anciens barèmes pour la saison sportive 2018-2019.

- Tout club qui organise un championnat de La Réunion Individuels (Toutes Séries, Jeunes, par Classements, Vétérans), un Critérium, se voit octroyer, **sur présentation de facture**, une somme forfaitaire de 260 euros (100 euros pour organisation de salle, 100 euros pour le juge-arbitre et 60 euros pour un adjoint).
- Tout club qui organise une compétition de sélection (JIOI), se voit octroyer, **sur présentation de facture**, une somme forfaitaire de 180 euros (100 euros pour organisation de salle, 80 euros pour le juge-arbitre).
- Tout club qui organise un regroupement ou un stage de sélection (JIOI), se voit octroyer, **sur présentation de facture**, une somme forfaitaire de 50 euros (pour organisation de salle).

Remboursements de frais de déplacement : dans ce domaine aussi nous allons observer une grande vigilance. Nous n'étudierons que les cas pour lesquels la LRTT (quels que soient ses membres) aura une mission de représentation sur le territoire.
Ex : rencontre entre la présidente et un responsable des collectivités.

Le barème de remboursement des frais kilométriques sera proposé par nos trésoriers.

Remboursements de frais divers : sur présentation de facture. **La personne intéressée devra au préalable avoir obtenu l'accord du Bureau de la Ligue.**

10/11

Indemnités entraîneurs : 70 euros pour une journée de stage. 100 euros pour une journée de stage et surveillance de nuit. Repas et petits déjeuners compris.

14. Questions diverses

- **Nouveaux clubs** : un club devrait se créer à St Gilles. Un message a été envoyé à la personne qui nous avait contactés ... sans réponse à ce jour.
- **AG de décembre** : il nous faut des précisions sur cette AG : obligation ou pas de compléter le comité directeur en faisant entrer 6 personnes. Si c'est le cas, doit-on respecter les délais de deux mois prévus dans les statuts ? Question sera posée à Patrick LUSTREMAN. **On prévoit l'assemblée générale le samedi 19 janvier 2019.** Les trésoriers pourront ainsi présenter le bilan financier.
- **Formule de placement des joueurs en sortie de poules (Critériums)** : afin d'harmoniser les tirages au sort effectués lors de chaque critérium, la commission sportive a décidé qu'il fallait appliquer le règlement LRTT du par équipes (consultable par tous et à tout moment sur le site internet de Ligue).

à savoir P.5/16 :

Article 20 - Déroulement sportif A chaque tour, dans chaque échelon et dans chaque niveau, l'épreuve se déroule de la manière suivante :

- poules de 4 joueurs pour l'échelon régional
- poules de 3, 4, 5 ou 6 joueurs pour les échelons départemental et jeune (le juge-arbitre du tour considéré décide du type et du nombre de poules selon le nombre de participants).

- composition des poules :

Poule 1 : joueurs 1, 16, 17, 32

Poule 2 : joueurs 2, 15, 18, 31

Poule 3 : joueurs 3, 14, 19, 30

Poule 4 : joueurs 4, 13, 20, 29

Poule 5 : joueurs 5, 12, 21, 28

Poule 6 : joueurs 6, 11, 22, 27

Poule 7 : joueurs 7, 10, 23, 26

Poule 8 : joueurs 8, 9, 24, 25

- tableau(x) à élimination directe avec placement dans le tableau en fonction de la place acquise dans la poule et classement partiel.

- La distribution des places à la sortie des poules dans le tableau double KO se déroule ainsi :

- Le premier de la poule 1 occupe la place 1 (colonne A) ; le premier de la poule 2 ; la place 2 (colonne B).
- Un tirage au sort pour toutes les divisions est fait entre la poule 3 et la poule 4 pour les places des colonnes C et D.

11/11

- Un tirage au sort pour toutes les divisions est fait entre les poules 5, 6, 7 et 8 pour les places des colonnes E, F, G et H.
- **Championnats de La Réunion Vétérans** : nous avons reçu une demande de M. Claude LOUIS qui réclame, comme les années précédentes l'organisation de cette compétition.

M. Claude LOUIS ne peut parler au nom de son association, le SMTT, puisqu'il ne fait pas partie de l'équipe dirigeante.

Les représentants présents de cette association (Elodie AH YIONNE et Sébastien MAILLOT) doivent nous donner une réponse rapide quant à la possibilité de garder l'organisation des championnats.

En cas d'accord, Ste Marie nous demande si la LRTT peut fournir un juge-arbitre pour la journée. Réponse positive.

- **Date et lieu de la prochaine réunion** : la réunion se déroulera le jour de l'assemblée générale (19 janvier 2019). Elle la précèdera.

La séance prend fin à 22 H 30.

Pour rappel : les membres du comité directeur ont 8 jours à réception de ce document pour le relire et apporter des propositions de clarifications et ou modifications éventuelles. La présidente renverra alors le document définitif avec les corrections dans un nouveau délai de 8 jours. Il sera signé de la présidente et du secrétaire général.

Le procès-verbal sera ensuite transmis aux associations sportives affiliées (courriel) et archivé sur le site Web de Ligue.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Le secrétaire général



Marc DUBOURDIEU